

## **DECISION N° 2022-25**

### **OBJET : Marché PIS22K – Remplacement de portes coupe-feu au Dôme**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 22 juillet 2020, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique, et des marchés et accords-cadres de fournitures et services passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que certaines portes coupe-feu du Dôme ne se ferment plus du fait de leur déformation due à une conception s'avérant à long terme inadaptée au milieu humide et au mode de nettoyage des locaux et qu'ainsi elles n'assurent plus convenablement la protection coupe-feu en cas d'incendie ;

**CONSIDERANT** que la commission de sécurité du 27 juin 2022 a confirmé la nécessité de procéder au remplacement de ces portes ;

**CONSIDERANT** que le délai de fabrication sur mesure desdites portes nécessite une commande urgente ;

**CONSIDERANT** que l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique autorise, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs publics à conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes. ;

**CONSIDERANT** le devis du 7 juillet 2022 établi par la société Aviss Services ;

**Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation de remplacement de portes coupe-feu au Dôme à la société Aviss Services sise 54 rue Pierre Curie 78370 Plaisir Siret 511 556 110 00027, pour un montant de 41 780 euros HT soit 50 136 euros TTC, dans les conditions établies par devis du 7 juillet 2022.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 26/07/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 27/07/2022

**Arnaud PÉRICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal

